



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Date de convocation : 22/06/2022
Nombre de membres en exercices : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre d'absents représentés : 3
Nombre d'absents excusés : 1
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin, le conseil municipal de la Commune de LEYRIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur BRENIER Jean-Yves, Maire

PRÉSENTS : Monsieur BRENIER Jean-Yves, Monsieur BRYNIARSKI Christophe, Monsieur ZIMMERMANN Philippe, Monsieur COLLARD Jean-Paul, Madame DOUTEL Estelle, Monsieur CHABUEL Yohann, Madame DOLCI Armelle, Madame ESTEVES Marie-Joséphine, Monsieur FONTAINE Johann, Madame PEUTOT Yvette, Madame ROCHAT Blandine.

ABSENT EXCUSÉ: Monsieur DUPRAS Christophe,

PROCURATIONS: Madame LA PLACA Maud à Madame DOUTEL Estelle, Madame MOUTET Laurence à Madame ROCHAT Blandine et Monsieur SPERANDIO David à Monsieur COLLARD Jean-Paul

Les conditions du quorum étant remplies, la séance est ouverte.

I. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal a nommé secrétaire de séance Madame Armelle DOLCI.

II. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2022

Le compte-rendu de la séance du conseil Municipal du 06 avril 2022 est approuvé à l'unanimité

III. RAJOUT DE 2 DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter 2 délibérations concernant le vote des subventions et l'indemnité de stage pour Madame DA COSAT Victoire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que ces 2 délibérations soient rajoutées à l'ordre du jour

Décisions

2022 – 10 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION – EXTENSION ET AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (14 voix) :

DÉCIDE d'inscrire la construction d'une extension à la Mairie et les travaux d'amélioration de performance énergétique des locaux de la Mairie pour un montant de 512 002,18 € HT en faveur du Contrat Région

DEMANDE un soutien financier à la Région à hauteur de 25,62 % du montant des travaux soit 131 154 €.

2022 – 11 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L’OCCE POUR UNE CLASSE DÉCOUVERTE

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité (14 voix) :

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 2050 € à la Coopérative Scolaire (OCCE) de LEYRIEU.

2022 – 12 : TARIF POUR LA SURVEILLANCE CANTINE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité (14 voix) :

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de fixer le prix à 1 € pour la surveillance à la cantine lorsqu'un projet d'accueil individualisé le prévoit avec panier repas fourni par la famille.

2022 – 13 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE DE LEYRIEU – COMMUNE DE MOINS DE 3500 HABITANTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité (14 voix) :

D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

2022 – 14 : VOTE DES SUBVENTIONS – ANNÉE 2022

Sur proposition de Monsieur BRYNIARSKI, le conseil municipal vote les subventions suivantes, au titre de l'année 2022.

NOMS	2022
OCCE	6 000 €
ADMR Val d'Amby (Villemoirieu)	200 €
SSIAD Isle Crémieu	200 €
AFSEP	100 €
Ligue contra le cancer	100 €
MFR ST LAURENT DE CHAMOUSSET	50 €
Locomotive	100 €
Centre Camille Veyron	100 €
Les Turbulles	2 500 €
Le Plan d'Eau des Sables (pêche)	300 €
TOTAL	9 650 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité (14 voix) :

2022 – 15 : INDEMNITÉ DE STAGE – DA COSTA VICTOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Victoire DA COSTA, a effectué un stage au sein de la commune de Leyrieu du 13 juin 2022 au 09 juillet 2022.

Celle-ci ayant effectué son travail avec beaucoup de bonne volonté, Monsieur le Maire propose de lui attribuer une indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE d'allouer à Victoire DA COSTA la somme de 200 €

Travaux école

Les travaux à l'école vont commencer dès le 11 juillet. Pour rappel, il s'agit d'adapter le bâtiment au changement climatique, et notamment de se protéger des fortes chaleurs que nous connaissons de plus en plus tôt dans la saison. Les vitrages vont être remplacés par de plus performants, des pare-soleil vont être installés, ainsi que des BSO devant les classes. L'enrobé de la cour va être agrandi. En effet l'herbe ne pousse plus et il ne reste actuellement plus que de la terre à nue. Trois arbres vont être plantés et le devant des classes, sur la façade ouest va être largement végétalisé. Par la même occasion, le silo à bois va être agrandi.

Madame ESTEVES Joséphine demande comment vont se dérouler les travaux de l'école. Monsieur le Maire explique que ceux-ci vont s'étaler sur 14 mois, ils vont d'abord être concentrés sur la cour et l'agrandissement du silo, pour le reste des travaux, ils s'étaleront sur les mercredis et les vacances scolaires. Il rappelle à l'assemblée que ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 60 % au titre du plan école, par le Département et à hauteur de 20 % au titre de la DETR.

Point juridique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'arrêté pris conjointement avec la commune de CREMIEU pour le chemin des Marais a été attaqué par monsieur Paquentin Hubert. L'affaire est toujours en cours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'arrêté pris conjointement avec la commune de Saint Romain de Jalionas, pour la mise en place du sens unique de la rue des Équets a également été attaqué auprès du Tribunal Administratif par messieurs Paquentin Hubert, Doucet Stéphane et Sylvain, Ratigner Marc et Denis, Duclos Xavier. L'avocat de la commune a été saisi.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'affaire opposant la commune à la SARL du Bachat Ratigner TP, le juge a donné raison à la commune. Pour rappel, il s'agit de la création d'une plateforme de stockage/ broyage, sur près d'un hectare, qui n'est pas compatible avec le règlement du PLU de la commune.

Le tribunal judiciaire de Bourgoin-Jallieu a rendu son délibéré le 11 avril 2022. Sur l'action publique, la SARL du Bachat a été reconnue coupable des faits d'infraction, par personne morale, aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme et condamnée au paiement d'une amende de deux mille euros avec sursis ainsi qu'en la réaffectation du sol pour la remise en état des lieux dans un délai de neuf mois, et ce sous astreinte de trois cent euros par jour de retard. Sur l'action civile, la SARL du Bachat a également été reconnue coupable et condamnée.

La SARL du Bachat a fait appel de cette décision.

Le Clos GRIOT (ancienne salle A. GRIOT)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les débats préalables lors desquels avait été évoquée la possibilité de pouvoir installer un commerce, et en particulier, un restaurant et des chambres d'hôtes dans le bâtiment de l'ancienne salle des fêtes. La proximité de Leyrieu avec la véloroute ViaRhona pourrait faciliter l'intérêt de ce projet. Il explique qu'il a rencontré, avec Monsieur CROLLARD Jean-Paul, 3 personnes de la Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI) du Nord Isère, et notamment, un des vice-présidents et qui ont visité le site.

Il informe le Conseil Municipal qu'ils ont été mis en contact avec 3 professionnels de la restauration qui ont été curieux et intéressés par le projet, des visites ont été programmées semaines 27 avec Monsieur CROLLARD Jean-Paul. Le projet ne devra pas déclencher de dépenses de la part de la commune. Proposition sera faite d'établir un bail emphytéotique, c'est-à-dire un bail sur plusieurs années (30 ans par exemple), permettant au preneur de réaliser des travaux.

Monsieur CROLLARD Jean-Paul pense que le projet de la salle A. GRIOT risque d'amener des problèmes aux associations qui l'utilise et plus précisément pour les cuissons qui se font au four et dont les préparations se font à la salle qui se trouve à côté du four. Monsieur le maire répond que ce projet devra être étudié dans son ensemble et que des solutions seront proposées.

Madame DOLCI Armelle dit qu'il serait judicieux de prévoir des ranges vélos. Monsieur le Maire répond, qu'effectivement c'est un impératif et notamment avec la démocratisation des vélos électriques. Il faudra non seulement pouvoir les garer, mais également les recharger et les réparer.

Bouclage « voie verte » / « ViaRhona »

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné travaille à un itinéraire provisoire qui permettra de relier la voie verte à Crémieu avec la ViaRhona à Saint Romain de Jalionas en passant par Leyrieu. Ce nouvel itinéraire sécurisé pour les piétons et les vélos permettra également pour les leyriolands, l'accès aux communes de Saint Romain de Jalionas et de Crémieu.

Appartement de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de l'appartement communal de la rue de l'Ancienne Mairie ont fait part de l'augmentation très importante de leurs dépenses de chauffage. Il informe l'assemblée qu'un bilan thermique va être réalisé semaine 26 pour suite à donner.

Effectifs école

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les effectifs actuels de l'école sont de 96 enfants pour 5 classes ce qui fait une moyenne de 19 élèves par classe, il explique qu'il a contacté l'inspecteur de l'académie et que celui-ci a bien confirmé qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe à la rentrée.

Madame ROCHAT Blandine leur fait part d'un nouveau décret qui stipule que les inspecteurs circonscription ne viennent plus compter les élèves à la rentrée pour voir les seuils c'est la DSDEN qui décide.

Fête du 13 juillet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fête du 13 juillet sera organisée par l'association A Balle et Bulles. Il y aura une buvette comprenant une petite restauration, un spectacle de la compagnie, un concert et le traditionnel feu d'artifice offert par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Monsieur le Maire,
Jean-Yves BRENIER